(53)

Mary Pierre - Wade

EPU 14, Le 29 octobre 2012
Recommandations du Canada

SUISSE

Question

En 2008, le Canada a fait une recommandation à la Suisse portant sur la condition des femmes migrantes qui sont victimes de violence domestique. Le Canada s'interroge sur le processus de prolongation de permis de séjour pour ces femmes et aimerait savoir quels critères ont été développés pour établir la preuve qu'elles sont victimes de violence domestique?

Recommandations

Le Canada recommande que la Suisse :

1. prenne les mesures nécessaires pour élargir les dispositions du Code pénal relatives aux discours haineux afin d'y inclure des motifs qui vont au-delà de la haine fondée sur la race, l'origine ou la religion de la personne, et d'y ajouter des facteurs comme la langue, la couleur, le sexe, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou d'autres motifs semblables;

2. redouble d'efforts dans la lutte contre le racisme en prenant des mesures visant à adopter une loi globale contre la discrimination;

3. intensifie ses efforts pour assurer une sensibilisation à la question de la traite des personnes, notamment la traite sexuelle, ciblant le grand public ainsi que les clients potentiels du commerce sexuel. Nous reconnaissons les efforts déployés par la Suisse pour s'attaquer à cette question, en particulier la création du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants et la mise en place d'un groupe de travail bilatéral pour lutter contre la traite des êtres humains entre la Suisse et la Roumanie. D'autres mesures devraient toutefois être envisagées pour accroître la prévention de ce phénomène.

Observations (si le temps le permet)

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ~~(CEDAW)~~ a salué l'adoption, par la Suisse, d'un vaste éventail de lois, politiques et programmes visant à renforcer l'égalité entre les sexes et les droits des femmes, qui illustrent clairement les progrès réalisés. Par contre, d'autres mesures devraient être envisagées en ce qui concerne certaines questions, notamment les congés de maternité non payés, le manque d'établissements préscolaires, le manque de diversité dans les choix universitaires et professionnels des femmes et de programmes de lutte contre la violence faite aux femmes.